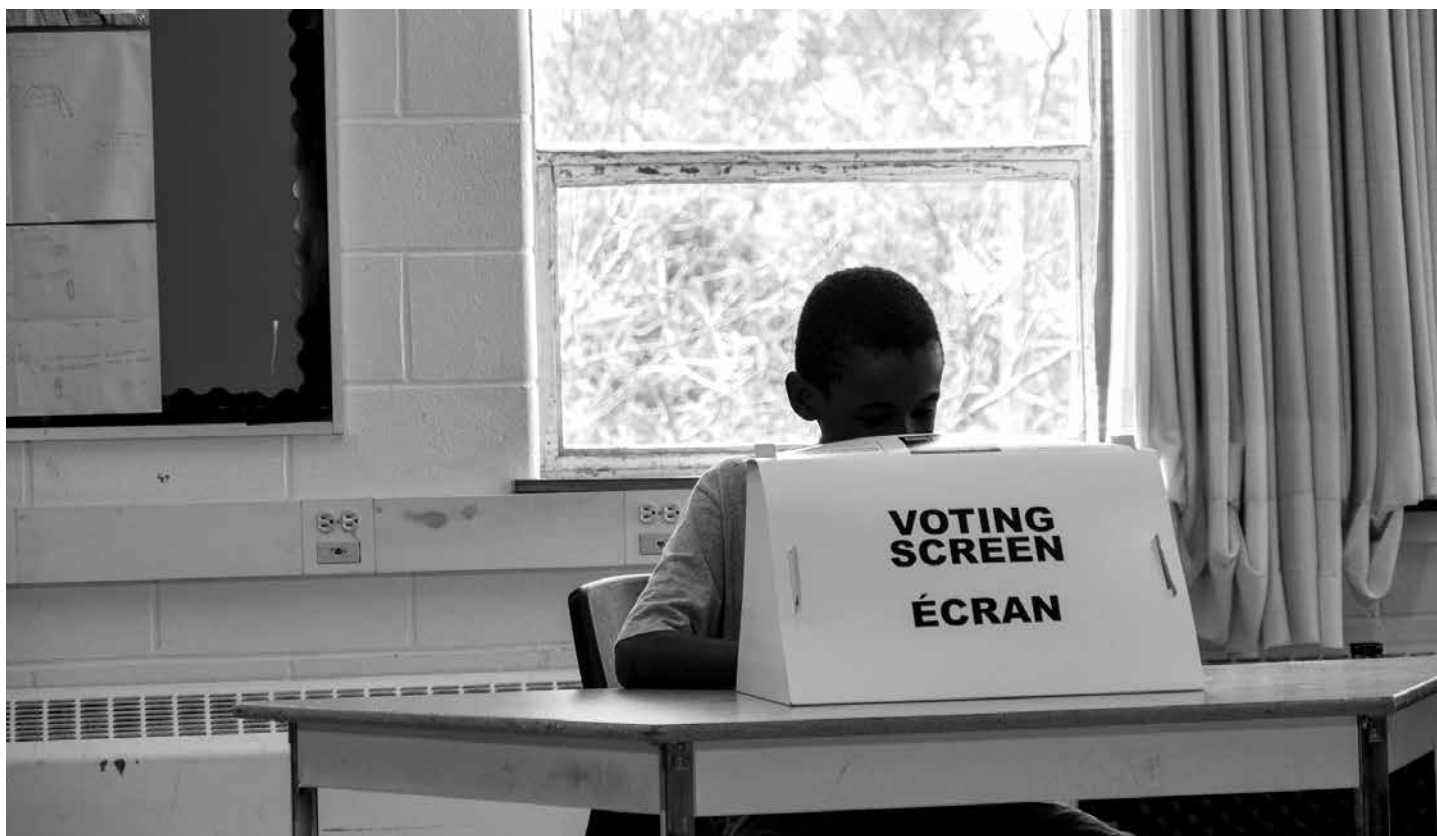


11 LE VOTE



Elections Alberta est un organisme apolitique de l'Assemblée législative dont le mandat est d'organiser des élections libres et équitables pour tous les résidents de la province, de faciliter la conformité aux lois électorales, d'informer le public au sujet du processus électoral et de favoriser la confiance du public à cet égard.

L'Alberta a établi le principe des **élections à date fixe** en 2012, signifiant ainsi que des élections provinciales doivent se tenir dans la période de trois mois entre le 1^{er} mars et le 31 mai, à tous les quatre ans. Cependant, cela n'empêche pas une élection provinciale d'être déclenchée à un autre moment. Une élection est déclenchée lorsque le gouvernement perd un vote de confiance ou si le lieutenant-gouverneur dissout l'Assemblée législative à la demande du premier ministre. Par exemple, l'élection provinciale de 2015 a été tenue un an plus tôt, à la demande du premier ministre de l'époque.

Afin d'être admissible au vote lors d'une élection provinciale en Alberta, vous devez :

- être un citoyen canadien
- être âgé d'au moins 18 ans
- résider habituellement en Alberta

Un électeur n'est pas tenu de produire une pièce d'identité avant de voter si son nom figure sur la liste électorale. Si son nom est sur la liste, il recevra un bulletin de vote.

Les électeurs peuvent recourir au site Voterlink (www.voterlink.ab.ca – en anglais seulement) pour s'inscrire pour la première fois, mettre à jour leurs coordonnées ou vérifier s'ils sont inscrits.

Un électeur dont le nom ne figure pas sur la liste électorale peut voter après avoir présenté une pièce d'identité émise par le gouvernement avec photo et précisant son adresse et son nom. Cela comprend le permis de conduire et la carte d'identité de l'Alberta.

Un électeur dont le nom ne figure pas sur la liste électorale et qui n'est pas en mesure de produire une telle pièce d'identité doit présenter deux autres pièces d'identité. Ces pièces d'identité doivent préciser son nom et son adresse courante.

Chaque électeur inscrit et chaque adresse valide dans la province recevra une **carte d'information** décrivant les options et les méthodes pour voter, et précisant les coordonnées du bureau du directeur des élections et du bureau de scrutin, et les dates, heures et emplacements du vote par anticipation et du vote le jour de l'élection. Les électeurs peuvent voter à n'importe quel bureau de scrutin par anticipation de la province.

LEÇON 11: LE VOTE

Il existe plusieurs façons de voter :

En personne, le jour de l'élection – Vous pouvez choisir de voter en personne à votre bureau de scrutin désigné, le jour de l'élection, entre 9 h et 20 h.

En personne, par anticipation – Vous pouvez voter en personne à votre bureau de scrutin par anticipation désigné les jours prévus du vote anticipé, entre 9 h et 20 h. Le vote par anticipation se tient entre le mardi et le samedi de la semaine précédant l'élection.

Le bulletin de vote spécial – Vous pouvez demander un bulletin de vote spécial (par la poste) si vous ne pouvez pas voter par anticipation, ni vous présenter au bureau de scrutin le jour de l'élection pour les raisons figurant ci-dessous. Vous devez en faire la demande au directeur de scrutin de votre circonscription.

- Handicap physique
- Hors de la circonscription
- Détenu
- Personnel électoral, candidat, agent officiel ou représentant de candidat
- Habite en région éloignée, telle que définie dans la *Election Act*.

Les bulletins de scrutin spéciaux doivent être remplis et retournés avant la fermeture des bureaux de scrutin, le jour de l'élection (20 h), car les bulletins en retard seront rejetés.

D'autres bureaux de scrutin peuvent être mis sur pied dans les campus d'établissements postsecondaires, les camps de travail, les établissements correctionnels, les réserves indiennes, les établissements métis, et dans certains immeubles publics, sélectionnés par le directeur des élections. Ces **bureaux de scrutin spéciaux itinérants** sont mis sur pied avant l'élection officielle.

Les directeurs du scrutin peuvent également créer des **bureaux de scrutin itinérants** dans les centres de traitement, les établissements de soins de longue durée, les refuges et les centres de soutien où 10 électeurs ou plus sont présents et reçoivent des services. Ces électeurs doivent figurer sur la liste électorale ou remplir une déclaration. Ils ne sont pas tenus de produire leur identité lorsqu'ils remplissent leur déclaration.

Chaque circonscription électorale est constituée de sections de vote, qui sont des zones géographiques définies. Les électeurs admissibles qui résident dans une de ces sections doivent se rendre au bureau de scrutin désigné pour leur section. Les électeurs trouveront leur section de vote sur le site Internet d'Elections Alberta, les journaux locaux et leur carte d'information de l'électeur.

Le vote se fait par scrutin secret. Cela garantit la confidentialité du choix des électeurs. Personne, à l'exception de l'électeur, ne peut connaître son choix.

Un bulletin de vote comprend les noms des candidats qui se présentent dans votre circonscription électorale et le nom de leur parti, le cas échéant. Un espace est prévu à côté du nom de chaque candidat pour marquer votre bulletin. Dans la mesure où cette marque est claire et que vous ne votez que pour un seul candidat, votre bulletin sera valide.

Le processus du vote au bureau de scrutin se déroule comme suit :

1. Une fois votre admissibilité confirmée, on vous remet un bulletin de vote à l'endos duquel le scrutateur a apposé ses initiales.
2. Vous passez derrière l'isoloir pour marquer votre bulletin. Les électeurs ne peuvent choisir qu'un seul candidat sur leur bulletin.
3. Vous remettez votre bulletin plié au scrutateur qui vérifie les initiales.
4. Vous placez votre bulletin dans l'urne.

Si vous faites une erreur en marquant votre bulletin, vous pouvez le remettre au scrutateur. Il s'agit alors d'un **bulletin de vote annulé**. Le scrutateur vous remettra alors un nouveau bulletin. Les bulletins détériorés ne sont pas versés dans l'urne et sont comptés à part.

Un électeur peut indiquer qu'il ne souhaite pas marquer son bulletin. On parle alors de bulletin de vote refusé. En Alberta, l'électeur qui refuse son bulletin le remet au scrutateur. Il affirme qu'il ne souhaite pas voter et le greffier du scrutin le note dans le registre. Les **bulletins de vote refusés** sont placés dans une enveloppe distincte et sont comptés à part, lors du décompte des bulletins de vote non officiels, le jour de l'élection.

Un **bulletin de vote rejeté** ne peut être compté car la marque de l'électeur sur le bulletin ne permet pas de comprendre clairement son intention. Un bulletin sera rejeté s'il n'est pas marqué, si l'électeur a sélectionné plus d'un candidat, ou si le bulletin est marqué de façon à ce que l'on puisse identifier l'électeur. Le directeur du scrutin inspectera chaque bulletin rejeté pour déterminer s'il doit bel et bien être rejeté.

Pour vous préparer à voter, vous devez réfléchir aux motifs pour lesquels vous appuyez un candidat pour le poste de député provincial, un parti politique ou un chef de parti, un enjeu particulier ou la totalité de la plateforme d'un parti. Prendre une telle décision requiert une certaine réflexion. Vous serez prêt à voter lorsque vous serez convaincu de votre choix.

QUESTION D'ORIENTATION

Comment voter lors d'une élection provinciale ?

BUT

Le droit de voter s'accompagne de la responsabilité de poser ce geste de façon éclairée et de manière déterminée.

Dans cette leçon, les élèves exprimeront leurs idées et opinions sur la participation au processus électoral. Les élèves détermineront qui, comment, où et quand les gens votent lors d'une élection provinciale. Enfin, les élèves conçoivent une affiche, des diapositives, un discours ou une présentation théâtrale afin d'aider les gens à comprendre comment et pourquoi voter.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, je pourrai...

- déterminer l'importance de participer aux élections ;
- utiliser le processus d'enquête pour interpréter, analyser et communiquer les exigences et les étapes à suivre pour participer au processus électoral ;
- déterminer comment nos valeurs et croyances individuelles, ainsi que nos idéologies politiques, peuvent influencer sur notre position relativement à certains enjeux, candidats et partis politiques ;
- tenir compte du point de vue des autres, et le respecter ;
- devenir un citoyen actif en exprimant des opinions éclairées sur des dossiers pertinents dans ma communauté.

INTRODUCTION

Avant le jour de l'élection et du Vote étudiant, permettez aux élèves de prédire les résultats des élections.

Option 1 : Distribuez des cartons aide-mémoire aux élèves et demandez-leur de deviner les résultats (p.ex. nombre de sièges par parti à l'échelle de la province, pourcentage du vote populaire par parti – pour le Vote étudiant et/ou l'élection générale). Chaque prédiction doit être inscrite sur une carte pour faciliter les comparaisons. Assurez-vous que chaque élève marque ses initiales à l'endos de sa fiche afin d'annoncer ceux qui ont le prédit les résultats avec le plus d'exactitude après les élections.

Option 2 : Demandez aux élèves de prédire qui sera la prochaine première ministre ou le prochain premier ministre et/ou le prochain ou la prochaine député(e) provinciale. Assurez-vous que chaque élève signe l'endos de sa fiche afin d'annoncer ceux qui auront prédit les résultats avec le plus d'exactitude après les élections.

Annoncez les gagnants le jour suivant l'élection provinciale.

ACTIVITÉS

1. Expliquez aux élèves que le vote se fait par scrutin secret. Les citoyens remplissent leur bulletin de vote derrière l'isoloir et leur choix est caché.

Ensuite, à l'aide de la stratégie de discussion Penser-Jumeler-Partager, les élèves se pencheront sur une ou toutes les questions suivantes :

- Pourquoi la confidentialité est-elle importante ?
- Quelles pourraient être les conséquences d'un vote public ?
- Pourquoi est-il important de garantir un processus électoral juste et impartial ?

2. Au moyen de la vidéo « Comment voter en Alberta » et des diapositives 11, découvrez certains des principaux aspects du processus électoral en Alberta. Questions :

- Qui peut voter lors d'une élection provinciale ?
- Qu'est-ce que la liste électorale ?
- Où dois-je aller voter ?
- Comment doit-on voter ? Comment dois-je remplir mon bulletin de vote ?

3. Rappelez aux élèves que voter, c'est bien plus que faire un « X » sur un bulletin de vote. Il faut faire ses recherches, exercer sa pensée critique et réfléchir à ses opinions et à sa propre identité citoyenne.

4. Demandez aux élèves de réfléchir aux enjeux de la campagne, aux plateformes des partis, aux chefs et aux candidats locaux en remplissant la fiche 11.1.

5. Formez des groupes de cinq et demandez à un élève de partager ses réponses à l'une des questions (questions 1 à 5). Pour les deux dernières questions, invitez tous les membres du groupe à formuler leur point de vue.

6. Ensuite, animez une discussion en classe et offrez aux élèves la possibilité d'exprimer leurs opinions. Certains sauteront sur l'occasion de faire connaître leur opinion et de tenter de convaincre les autres. Certains préféreront garder le silence et leurs opinions politiques pour eux.

Note au personnel enseignant : Voilà une excellente occasion de souligner l'importance de la confidentialité et du respect de la diversité de points de vue.

CONCLUSION

On discute !

Dans cette activité, les élèves s'exercent à formuler des points de vue sur le vote. Ils énoncent leur position, établissent si le vote est un choix ou un devoir, et formulent ensuite des arguments pour étayer leur opinion. Les élèves sont répartis en groupes de deux et à tour de rôle, parlent, écoutent et consignent le fruit de leurs échanges.

Partie 1

- Distribuez une copie de la « fiche de remue-méninges » (fiche 11.2)
- Répartissez les élèves en groupes de deux : partenaire A et B.
- Demandez aux partenaires A de préparer la « fiche de remue-méninges » pour l'énoncé suivant : Le vote est un choix.
- Demandez aux partenaires B de préparer la « fiche de remue-méninges » pour l'énoncé suivant : Le vote est un devoir
- Demandez aux partenaires A de formuler leur opinion sur le sujet au partenaire B.
- Demandez aux élèves d'écouter attentivement les idées de leur partenaire et de consigner ces idées rapidement à l'endos de leur fiche de remue-méninges.
- Surveillez les discussions des élèves en circulant entre les groupes.
- Faites des commentaires constructifs sur le processus.
- Demandez aux partenaires d'inverser les rôles et de reprendre le processus.

Partie 2

- Une fois que les deux partenaires ont fait connaître leur position, demandez à des volontaires de mentionner à la classe ce qu'ils ont appris et les idées qu'ils ont exprimées.
- Prévoyez du temps pour une discussion en classe.

Partie 3

- Demandez à un ou deux petits groupes d'échanger ensemble.
- Demandez aux groupes d'exprimer leurs opinions sur le vote : devoir ou choix ?
- Demandez aux groupes de consigner leurs idées sur une feuille quadrillée ou à l'endos de la fiche de remue-méninges.
- Discutez en classe de l'énoncé avec lequel ils sont le plus en accord.

Note au personnel enseignant : Sinon, vous pourriez discuter des énoncés suivants : voter est un droit ou voter est une responsabilité.

ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE DE L'ÉLÈVE

Demandez aux élèves d'écrire un texte argumentatif sur les raisons pour lesquelles ils sont d'accord ou en désaccord avec l'affirmation suivante : Voter est autant *un droit qu'une responsabilité*.

Étapes de la rédaction d'un texte d'opinion :

1. Décidez si vous êtes en accord ou non avec l'affirmation.
2. Pensez aux raisons qui vous poussent à avoir cette opinion (essayez d'en trouver au moins trois), ainsi qu'à un exemple parmi vos propres expériences qui supporte chaque raison.
3. Écrivez un paragraphe d'introduction qui énonce clairement votre position.
4. Écrivez au moins un paragraphe qui élabore sur les raisons étayant votre opinion et donnez des exemples tirés de votre propre expérience.
5. Écrivez un paragraphe de conclusion qui résume votre opinion.

FICHE 11.1 : SE PRÉPARER AU VOTE

Inspirez-vous des questions suivantes pour réfléchir aux différents aspects de la campagne électorale et vous aider à prendre votre décision.

1. Selon vous, lequel des chefs de parti ferait le meilleur premier ministre et pourquoi ?
2. Selon vous, quel candidat local ferait le meilleur député provincial et pourquoi ?
3. Quelle plateforme appuyez-vous et pourquoi ? Laquelle répond le mieux à vos priorités ? Expliquez.
4. Quel est l'enjeu que vous jugez le plus important et pourquoi ? Quelles sont les propositions des partis qui adressent cet enjeu et dont vous êtes le plus en accord ?
5. Classez les considérations suivantes en vue de prendre votre décision finale.

Aspect	Classement	Justification
Le chef du parti		
Le candidat		
La plateforme du parti		
Proposition sur un enjeu		

6. Quelle information, quels événements et quelles activités en lien avec la campagne vous ont le plus aidé à façonner vos opinions ?

FICHE 11.2 : FICHE DE REMUE-MÉNINGES

ÉNONCÉ D'OUVERTURE :

Le vote est un CHOIX ou le vote est en DEVOIR.

RAISON 1.

Arguments en appui : Donnez des exemples qui appuient la raison invoquée.

RAISON 2.

Arguments en appui : Donnez des exemples qui appuient la raison invoquée.

ÉNONCÉ DE CONCLUSION :